



## Procès-verbal de la séance du mardi 5 octobre 2021

A 20h00, **Mme Lise Bettex, présidente**, ouvre la séance à la Grande salle de Missy, ceci afin de respecter les normes sanitaires en vigueur. Elle souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'à la municipalité.

Comme lors des derniers conseils, l'assemblée sera enregistrée à des fins de rédaction du PV. L'enregistrement sera ensuite effacé. Seules les conclusions des rapports de commissions seront lues. Afin de faciliter le comptage des voix lors du vote, un bulletin de couleur a été distribué à chaque membre.

Une minute de silence est respectée en hommage à M. Pierre Thévoz, ancien conseiller, et Mme Marianne Morel, conseillère active, récemment décédés.

**La secrétaire, Mme Béatrice Wolf**, procède à l'appel. 29 membres sont présents sur 34, le quorum est atteint.

Les scrutateurs désignés pour cette séance sont **Mme Claudine Galliker** et **M. Laurent Pahud**.

**Mme Lise Bettex, présidente**, donne lecture de l'

### Ordre du jour

1. PV de la dernière séance
2. Communication du bureau
3. Préavis n°06/2021 – Autorisations générales législature 2021- 2026
4. Préavis n°07/2021 – Arrêté d'imposition 2022
5. Préavis n°04/2021 – Projet d'échange de terrain dans le cadre de la renaturation de la Petite Glâne
6. Préavis n°08/2021 – Travaux Eglise de Ressudens : changement de chauffage et de sol
7. Informations de la Municipalité
8. Divers

Elle annonce le retrait du préavis n°08/2021. Toutefois, au point 6 de cette séance, la parole sera donnée à M. Olivier Thévoz, syndic, pour plus de renseignements.

**Mme Lise Bettex, présidente**, soumet l'ordre du jour modifié. Il n'y a pas d'opposition.

## 1. PV de la dernière séance

**Mme Lise Bettex, présidente**, passe à la consultation du procès-verbal du 22 juin 2021 et ouvre la discussion.

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

## 2. Communication du bureau

**Mme Lise Bettex, présidente**, passe aux communications du bureau :

- L'entrée en vigueur des nouvelles directives, du 13 septembre 2021, relatives à la crise du Coronavirus, exigent la présentation du certificat Covid pour les membres du public présents à cette séance. Le certificat n'est pas demandé aux membres du conseil et de la municipalité. Pour tous, le port du masque, le respect des distances et la désinfection des mains sont obligatoires.
- M. Gaël Thévoz n'étant plus établi dans la commune, il ne siège plus au conseil. Son message est adressé à l'assemblée.
- Le matin du 26 septembre 2021, le bureau électoral a fonctionné pour le dépouillement de 2 objets fédéraux.
- Une liste des nominations, mise à jour, a été envoyée avec la convocation à cette assemblée. En effet, une petite modification a été apportée pour l'AGMV : le premier suppléant, M. Nicolas Thévoz, devient délégué. M. Marc Blanc reste suppléant.
- Afin de réduire la consommation de papier, le bureau a mis en place une plateforme «Drive». L'accès aux documents se fait au moyen d'un lien envoyé par e-mail. Un premier test a été fait pour les documents de cette séance et sera reconduit pour les suivantes. Les personnes qui n'ont pas d'adresse e-mail recevront les documents par la Poste. Les commissions recevront toujours un exemplaire imprimé. Les membres qui souhaitent tout de même recevoir le dossier papier sont priés de s'annoncer auprès de la secrétaire.

**M. Sébastien Galliker**, remercie pour la mise à disposition des documents en ligne. Il propose de publier ces informations sur le site internet communal afin qu'ils soient à disposition de tous les citoyens.

**Mme Lise Bettex, présidente**, répond que cette suggestion est en projet mais qu'il faut encore un peu de temps.

## 3. Préavis n°06/2021 – Autorisations générales législature 2021- 2026

La commission de gestion composée de MM. Pascal Quillet, rapporteur, François Riesen, Thomas Quillet et Mme Aude Quillet s'est réunie le 13 septembre 2021 afin d'examiner le préavis n°06/2021.

**Mme Lise Bettex, présidente**, cède la parole à **M. Pascal Quillet, rapporteur**, pour la lecture des conclusions du rapport. La commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

**Mme Lise Bettex, présidente**, ouvre la discussion.

**M. Guy-Olivier Jeunet** demande si les autorisations proposées dans le préavis divergent de celles accordées à la législature précédente.

**M. Olivier Thévoz, syndic**, répond qu'elles ont été modifiées et davantage détaillées. Précédemment, l'autorisation d'engager des dépenses imprévisibles et des travaux imprévus était de CHF 30'000.- (au lieu de CHF 25'000.-). Par contre, il manquait les points 1 et 2 proposés dans ce préavis.

**M. Sébastien Galliker** affirme qu'un budget de CHF 30'000.- était octroyé de façon générale pour les imprévus.

**M. Pascal Quillet, rapporteur**, confirme qu'il s'agissait d'un paquet global pour un montant maximal de CHF 30'000.-. La commission de gestion trouve ces autorisations générales plus précises.

**Mme Lise Bettex, présidente**, informe qu'il s'agit de la première fois que ce préavis est proposé avec des chapitres séparés.

La parole n'étant plus demandée, le préavis est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

#### 4. Préavis n°07/2021 – Arrêté d'imposition 2022

La commission des finances composée de MM. Guy-Olivier Jeunet, rapporteur, Pierre Quillet et Aurélien Karg s'est réunie le 14 septembre 2021 afin d'examiner le préavis n°07/2021.

**Mme Lise Bettex, présidente**, cède la parole à **M. Guy-Olivier Jeunet, rapporteur**, pour la lecture des conclusions du rapport. La commission propose un amendement et suggère d'accepter le préavis amendé ou, le cas échéant, tel que présenté.

**Mme Lise Bettex, présidente**, cite l'amendement soumis par la commission des finances. Il s'agit de supprimer l'impôt personnel fixe de CHF 10.-, mentionné à l'art. 4.

**M. Olivier Thévoz, syndic**, explique que la municipalité souhaite maintenir cet impôt pour les raisons suivantes :

- Le canton facture CHF 13.- pour chaque taxation, indépendamment de la situation du contribuable ; ce qui représente une charge de CHF 3'354.- pour notre commune.
- La recette de l'impôt personnel permet à la commune d'encaisser environ CHF 2'200.- an.
- La charge administrative de perception est minime car la plupart des bordereaux accompagnent les taxes déchetterie.

**Mme Lise Bettex, présidente**, soumet l'amendement suivant à votation :

« Suppression de l'impôt personnel fixe de CHF 10.-. »

L'amendement est refusé à 21 voix contres et 8 voix favorables.

Le préavis n°07/2021 est soumis au vote tel que présenté. Il est accepté à la majorité des membres présents.

#### 5. Préavis n°04/2021 – Projet d'échange de terrain dans le cadre de la renaturation de la Petite Glâne

La commission ad hoc composée de MM. Sébastien Galliker, rapporteur, Lucien Quillet et Robert Rochette s'est réunie le 13 septembre 2021 afin d'examiner le préavis n°04/2021.

**Mme Lise Bettex, présidente**, cède la parole à **M. Sébastien Galliker, rapporteur**, pour la lecture des conclusions du rapport. La commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Toutefois, la commission souhaite que la municipalité confirme que le prix appliqué pour la vente de terrains agricoles, soit de CHF 3,50 le m<sup>2</sup>, sera le même dans les communes partenaires.

**M. Laurent Morel, municipal**, confirme que le prix du terrain agricole a été défini à CHF 3,50 le m<sup>2</sup>, pour les quatre communes. Ce prix, relativement bas, appliqué pour le calcul de la répartition, est dû au fait qu'il s'agit d'un rachat par le canton. Celui-ci ne va pas promouvoir de la spéculation. Les terrains situés dans la zone artisanale de St-Aubin ne sont pas décomptés au même prix.

**M. Claude Quillet** souhaite des explications sur le plan soumis avec la convocation. Il ne comprend pas comment la municipalité peut morceler des parcelles privées, pour faire des échanges, alors que ces terrains viennent d'être remaniés.

**M. Laurent Morel, municipal**, répond qu'il est possible de procéder ainsi, avec l'approbation du canton, puisqu'il s'agit d'un projet de renaturation. La municipalité a pris le soin de rapprocher les parcelles des agriculteurs qui travaillent en association. Lors de l'élaboration du projet d'échange de terrains, il y a eu plusieurs contacts avec les propriétaires. Trois d'entre eux ont soumis une proposition qui comprend des parcelles plus éloignées afin de diminuer le morcelage. La commune a essayé de réduire l'impact sur les propriétaires privés.

**M. Pierre Quillet** demande si les nouvelles berges aménagées seront propriétés de la commune.

**M. Laurent Morel, municipal**, informe que ces terrains seront repris par le canton et qu'ainsi, celui-ci sera responsable de leur entretien.

**M. Sébastien Galliker** aimerait la confirmation que cette reprise sera faite en deux étapes : d'abord propriété de la commune pour le calcul de l'apport au projet puis, propriété du canton pour les frais d'entretien.

**M. Laurent Morel, municipal**, affirme que c'est la commune qui procédera à l'échange. L'entretien des berges, qui risque d'être plus compliqué et plus onéreux, sera à la charge du canton.

**M. Jean-Pierre Bardet** comprend que, par conséquent, les agriculteurs perdront des terres communales.

**M. Laurent Morel, municipal**, répond qu'effectivement les agriculteurs de Missy, locataires de terrains communaux, perdront une surface de travail. Au début du projet, cette problématique avait été abordée avec le canton. Il avait averti qu'il n'entrerait pas en matière à ce sujet.

**M. Pierre Quillet** souhaite savoir si le prix de CHF 3,50 le m<sup>2</sup> est indemnisé pour 2.6 ou 3.2 hectares. De plus, il remarque que les deux propriétaires privés qui n'obtiennent pas de terrains en échange se voient offrir CHF 5.- le m<sup>2</sup> en guise de rachat. En référence à la loi sur le terrain agricole qui fixe un prix, il trouve regrettable d'accepter l'offre du canton à seulement CHF 3,50 le m<sup>2</sup>. De plus, la commune va également perdre la recette de 3.2 hectares de location. Il souhaiterait une rémunération par le canton, d'au moins CHF 5.- le m<sup>2</sup>.

**M. Laurent Morel, municipal**, indique que le prix d'indemnisation a été accepté par les quatre communes et qu'il est identique. Pour ce qui est du rachat aux propriétaires privés, une offre au même prix avait été faite au préalable. Cependant, suite à l'opposition de l'un

d'eux qui estimait le prix trop bas, une négociation a eu lieu. Le canton a accordé un geste.

La parole n'étant plus demandée, **Mme Lise Bettex, présidente**, souhaite passer au vote.

**M. Sébastien Galliker** demande s'il y a des membres qui doivent se récuser.

**Mme Lise Bettex, présidente**, indique qu'il n'y a pas de récusations selon information prise auprès de M. le Préfet. En effet, il s'agit d'un projet au bénéfice de la collectivité et un échange de terrains neutres. La récusation est à utiliser avec retenue car il peut être difficile d'en définir les limites.

Le préavis n° 04/2021 est soumis au vote. Il est accepté à la majorité des membres présents.

## 6. Préavis n°08/2021 – Travaux Eglise de Ressudens : changement de chauffage et de sol

**Mme Lise Bettex, présidente**, cède la parole à **M. Olivier Thévoz, syndic** :

Au vu de la complexité du dossier et, étant donné que les commissions n'ont pas trouvé pleinement réponse à leurs questions, la municipalité a souhaité retirer ce préavis. Il remercie les commissions pour leur travail et pour les remarques qu'elles ont formulées.

## 7. Informations de la Municipalité

**M. Nicolas Pilet, municipal**, informe que le chemin de la Rochette a subi des dégâts considérables lors des intempéries de cet été. Suite au constat fait avec un technicien de l'AISTBV, des travaux sont à entreprendre avant l'arrivée du gel. Le coût, estimé à environ CHF 15'000.-, sera pris sur le compte des travaux imprévisibles. La municipalité ayant reçu dernièrement les devis demandés, il n'était pas possible de constituer un préavis à ce sujet dans les temps impartis. Des travaux sont également à prévoir pour la route de l'Ecrue, mais ceux-ci peuvent attendre l'année prochaine et seront mis en consultation dans un préavis.

**M. Olivier Thévoz, syndic**, communique que l'entreprise Swisscom va intervenir, au printemps 2022, pour la mise sous terre de la fibre optique. Swisscom prendra contact directement avec les propriétaires concernés par ces travaux. La capacité de débit atteindra jusqu'à 500 mb. Un lien relatif à ce sujet sera mis sur le site internet communal.

## 8. Divers

**Mme Lise Bettex, présidente**, cède la parole aux conseillers/ères.

**M. Alain Galliker**, annonce l'exercice du SDIS, le samedi matin 6 novembre, à la route de la Rochette et à la Place du village. Cette intervention pourrait provoquer des dérangements aux riverains et il s'en excuse d'avance.

**M. Pascal Quillet** souhaite des explications sur l'antenne Swisscom qui est mise à l'enquête.

**Mme Anne-Michèle Enggist, municipale**, fait référence au PV de séance du 6 octobre 2020. Il avait été annoncé que Swisscom avait pris contact avec des particuliers mais que pour éviter l'implantation d'un mât au milieu du village, un projet serait mis à l'enquête pour

ajouter une antenne près du terrain de foot. Elle ajoute qu'il s'agit d'une nouvelle antenne 5G.

**M. Sébastien Galliker** fait référence à l'allocution de la conseillère municipale de Grandcour lors de la fête nationale célébrée à Missy. A cette occasion, M. Olivier Thévoz, syndic, l'a remercié pour la bonne collaboration intercommunale et que cela pourrait déboucher sur d'autres projets. M. Sébastien Galliker demande quels sont les prochaines collaborations prévues.

**M. Olivier Thévoz, syndic**, répond qu'il y a actuellement le projet de réfection de l'Eglise de Ressudens. D'autres dossiers pourraient éventuellement être liés avec la commune de Grandcour à l'avenir.

**Mme Clarisse Quillet** rappelle que la société de jeunesse organise une soirée « Burger » le vendredi 15 octobre à la Grande salle. Les inscriptions seront prises jusqu'à ce mardi.

**M. Olivier Thévoz, syndic**, remercie pour la confiance témoignée par l'approbation des trois préavis présentés durant cette soirée.

**Mme Lise Bettex, présidente**, rappelle les décisions prises et demande d'agender la prochaine assemblée qui aura lieu le 14 décembre. Elle remercie chacun pour leur présence et clôt la séance à 20h50.

POUR LE CONSEIL GENERAL

Missy, le 5 octobre 2021

La présidente :



L. Bettex



La secrétaire :



B. Wolf